

**Avis au public**

**Listes électorales**

obeler  
fenneng:beetebuerg:  
hunchereng  
näerzeng

eis gemeng

Conformément à l'article 17 de la loi électorale, il est porté à la connaissance du public que les listes électorales sont arrêtées définitivement le 28 juillet 2017 et seront déposées à l'inspection du public au Biergerzenter pendant la période du 28 juillet au 11 août 2017 inclus.

Les réclamations du chef d'inscription, de radiation ou d'omission indues doivent être portées devant le tribunal administratif, conformément aux dispositions des articles 21 et suivants de la loi électorale modifiée du 18 février 2003.

Fait à Bettembourg, le 27 juillet 2017.

Pour le collège échevinal,

**Damien NEY**  
Secrétaire Communal

**Laurent ZEIMET**  
Bourgmestre

